



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE GASTON DOUMERGUE SOMMIERES



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du LUNDI 13 MARS 2023

	NOM PRENOM	QUALITE
Président de séance	M. GOUCHAULT Guillaume	Principal
Secrétaire de séance	Mme DERANCOURT Sophie	Gestionnaire

CHAPITRE	NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES	Pages	Observation éventuelle de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Approbation du compte-rendu du CA du 01/12/2022		
II	Vote de la proposition de répartition de la DGH 2023		
III	Vote de la modification des catégories de personnels pour la tarification des repas des commensaux		
IV	Questions diverses		



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 13 MARS 2023

Début de séance : 17h48

Membres présents : 17. Le quorum est atteint

Désignation du secrétaire de séance: Mme DERANCOURT, gestionnaire

CHAPITRE I - Approbation du compte-rendu du CA du 01 décembre 2022

Aucune modification du compte-rendu n'étant demandée, Monsieur GOUCHAULT soumet à l'approbation du CA le compte rendu du CA budget du 01 décembre 2022.

Vote du compte-rendu du CA du 01 décembre 2022

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 17 voix (Total des voix : 17)

Point sur la commission permanente du 7 mars 2023: vote des participations voyages et dons du FSE

À 17h51, arrivée d'Eden BIGOT, le quorum est à 18.

À 17h53, arrivée de Monsieur FABRE, le quorum est à 19.

CHAPITRE II – Vote de la DGH 2023-2024

La préparation de la rentrée se fait sur les effectifs arrêtés par la DSDEN en février : nombre d'enseignants, d'élèves (935 dont 12 ULIS), 32 classes. Entre 28 et 30 élèves par classe.

À 17h56, arrivée de Mila RICCI, le quorum est à 20.

50 enseignants sont titulaires dans l'établissement :

- 15h hebdomadaires pour les agrégés,
- 18h pour les certifiés,
- 20h pour les enseignants d'EPS.

Ces informations permettent de répartir la dotation.

Dotation en deux parties :

- Heures postes : nombres d'heures par rapport au statut des enseignants : 879 heures
- Heures supplémentaires : pour tout enseignant qui dépasserait sa quotité horaire de service, entre dans le temps de service pour toute l'année scolaire : 74,5 heures.
Ces heures, Les HSA (heure supplémentaire annuelle) représentent 8% des heures (les HSA non distribuées sont transformées en HSE (heure supplémentaire effective) qui peuvent être distribuées au fur et à mesure de l'année en fonction des projets pédagogiques).

Il y a une marge globalisée de 3 heures par division soit 96 heures : concertation avec les équipes pour alimenter les besoins en termes d'organisation pédagogique.

Cette marge est alimentée par une dotation déduite d'une 1h de techno supprimée en 6^{ème} (opération savoirs fondamentaux) qui vient en plus des 96h, de manière fléchée pour le français, et les maths en 6^{ème}, soit 8 heures en plus (1 heure par classe de 6^{ème}).

Dotation statutaire :

- 3h de service pour les profs d'EPS pour l'AS : 18h
- Heures de labo science : 1h par prof titulaire de plus de 8h d'enseignement en physique ou SVT : 6 heures

- Dotation spécifique pour l'ouverture d'une classe défense : 1h30

Répartition de la dotation :

- Heures d'enseignement incompressibles : 829 heures dues aux élèves par le code de l'éducation.
- Heures statutaires : 24h + 1h30 classe défense.

L'enseignement bi langue est pris sur la marge de manœuvre du collège, il n'y a pas de dotation spécifique pour les bi langues. Idem pour le latin.

Question de l'allemand : les EPLE sont dotés pour l'enseignement de deux langues vivantes.

S'il y a une 3^{ème} langue, il faut un effectif suffisant pour retirer un groupe d'espagnol.

Ce n'est pas le cas au collège. Si l'allemand est ouvert en 5^{ème}, sans supprimer un groupe d'espagnol, il faut prendre des heures sur la marge d'autonomie de l'établissement.

L'allemand coûte 2,5 heures sur la marge, par niveau. Pour 30 élèves sur les 3 niveaux, on prend 7,5 heures sur la marge.

Le conseil pédagogique propose qu'on ouvre l'allemand en 5^{ème} si au moins 15 élèves demandent cette langue.

Proposition pour la rentrée 2023 concernant l'allemand si il y a moins de 15 élèves en 5^o: cours double 4^e / 3^e de 2,5h, soit 5 heures prises sur la marge au lieu de 7,5 heures.

Question de Monsieur Fabre : pourquoi ne pas faire 96h divisés par 4 niveaux pour répartir équitablement la marge sur chaque niveau ?

Réponse de Monsieur Gouchault : car, par exemple, le niveau 4^{ème} est exigeant : programme et comportement des élèves, c'est une année complexe et charnière : préparation aux examens, orientation ...

Il ne faut pas attendre l'année de 3^{ème} pour tout faire. Lorsqu'on demande aux enseignants de mesurer l'appétence scolaire des élèves, cela se gâte en 4^{ème} et 3^{ème}.

Le niveau monte en 4^{ème} d'où la nécessité de mettre plus d'heures de la marge sur ce niveau.

Focus classe défense : dotation de 1,5h pour toutes les classes défenses du Gard. On utilise 1h sur la marge + IMP de 0,30 heure (indemnité pour mission particulière) pour arriver à 3h hebdomadaires. La continuité sera assurée avec le lycée avec l'ouverture prochaine d'une option puis d'une classe défense.

Question de Monsieur Fabre : Que se passe-t-il si un élève avec une option veut l'abandonner pour la classe défense ?

Réponse de Monsieur Gouchault : rien ne sera fait sans l'aval de l'enseignant de l'option.

Les apports : professeurs disponibles à fonction de leur statut.

Exemple lettres modernes (LM) : besoin de 145 h d'enseignement mais seulement 120h sont disponibles avec les heures des profs. Il faut que les 6 profs de LM absorbent 25h heures supplémentaires, cela est beaucoup trop. On fait donc appel à un enseignant contractuel pour 11,5 heures. Les 6 enseignants titulaires absorbent 13,5 heures supplémentaires.

Complément de service donné : Il faut donner des heures postes à d'autres établissements. On retire 6h poste en anglais, 5h en espagnol, 9h en technologie, 6h en musique. On enlève 26h d'heures postes. Les enseignants concernés sont donc sur deux établissements.

Complément de service reçu : En lettres par exemple on demande un contractuel pour compenser le nombre trop important d'heures supplémentaires.

Au total : 879 heures de la dotation sont réparties.

71,5 heures d' HSA sont réparties, nous avons donc une « cagnotte » de 3 heures d'HSA qui seront transformées en HSE.

Paradoxe soulevé par madame Rouressol : l'éducation nationale transforme des postes de titulaires en heures supplémentaires HSA. Quand ces heures supplémentaires ne sont pas absorbables par les titulaires, on fait venir des enseignants contractuels à l'année qui sont souvent sur plusieurs établissements.

La part d'autonomie de l'établissement est fixe depuis 2016 : 3h par division soit 96h.

Problématique du foyer d'accueil de Boisseron qui accueille des mineurs isolés :

Nous en accueillons 9 au collège. Le foyer n'est pas coopératif, et il n'y a pas d'heures de prévues pour ces élèves en FLE. Quelques heures de FLE sont données par la DSDEN avec beaucoup de parcimonie. Le collège paye sur son propre budget des heures à Calade en FLE pour ces élèves. C'est de la maltraitance pour les élèves et pour les enseignants.

Monsieur Gouchault a fait remonter à la DSDEN le devis de Calade pour ces heures en FLE. Pour certains de ces ados nous n'aurons malheureusement qu'une réponse disciplinaire.

Problématique des AESH : la DSDEN a les moyens mais manque de candidats. Problématique car 24h par semaine, salaire en conséquence. AESH organisés par PIAL : commun à écoles du secteur, collège, lycée.

Vote de la répartition de la DGH 2023-2024

Abstention : 4 - Contre : 7 - Favorable : 9 voix (Total des voix : 20)

CHAPITRE III – Vote de la modification des catégories de personnels pour la tarification des repas des commensaux

Suppression de l'indice dans les catégories de commensaux afin que le tarif du repas soit le même pour toute une catégorie de personnels.

Vote de la modification des catégories de personnels pour la tarification des repas des commensaux

Abstention : 2 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 20)

CHAPITRE IV - Questions diverses :

1- Communication aux familles

Pourquoi le collège a-t-il fait le choix de n'utiliser Pronote que partiellement ?

Réponse : l'ENT a beaucoup de potentialité par rapport à l'axe « notes » de Pronote.

La page d'accueil de l'ENT absorbe les infos de Pronote.

Cette question se pose du côté des enseignants entre la communication pronote / ENT

L'ENT est plus utilisé pour aller entre parents / profs et élèves / profs

On peut détacher Pronote de l'ENT et n'utiliser que Pronote. Cependant, L'ENT a permis d'avoir un label numérique, le collège est labellisé niveau 3, cela avait une incidence sur les IMP, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le cahier de texte de l'ENT est utilisé par tous les enseignants.

On peut améliorer la communication sur l'ENT en faisant des liens vers des données, exemple : avec un lien vers les transports scolaires, Monsieur Gouchault va faire un lien vers les menus de la cantine. Pronote à une application mobile contrairement à l'application régionale de l'ENT.

Il conviendrait de clarifier la communication entre messagerie ENT, Pronote et messagerie académique.

Cela sera discuté avec les enseignants

Madame Rouressol : nous n'avons pas besoin de se connecter sur l'ENT pour voir si on a des messages, car une notification est reçue par mail. Ce n'est pas le cas avec Pronote.

L'ENT est très fonctionnel car les listes d'élèves sont déjà faites. Il y a des outils collaboratifs disponibles sur l'ENT.

Monsieur Gouchault indique que l'outil de l'éducation nationale « vie scolaire » n'est pas du tout adapté, nous sommes obligés d'utiliser index éducation car le logiciel est performant. Pronote est en lien avec EDT pour les emplois du temps. Idem pour l'outil gratuit proposé par l'éducation nationale pour les emplois du temps mais il ne rivalise pas avec les fonctionnalités proposées par l'éditeur de EDT.

2- Options langues

Les élèves ont récemment complété un questionnaire concernant leurs ressentis et leurs envies sur la vie au sein du collège. Dans ce questionnaire, il y avait un point sur les langues proposées en L2, est-il possible d'avoir les résultats de ce questionnaire sur ce point comme sur les autres ?

Il y a eu 118 réponses parmi elles la demande d'ouverture d'une section sportive 41%, d'une section euro anglais 25%, d'une section euro espagnol 20%, d'une classe défense 39% ...

Monsieur Gouchault va communiquer les résultats de ces questionnaires, il y a aura une restitution pour les élèves et les parents.

3- Problèmes de WC

Les toilettes du collège sont quotidiennement « squattées » par des groupes d'élèves plus grands et certaines sont « fermées ».

Certains élèves rentrent donc tous les soirs du collège et vont en urgence aux toilettes car ils se sont retenus toute la journée (filles comme garçons).

La problématique des toilettes est récurrente. Est-il possible de convoquer un CHSCT afin d'avancer sur cette question ?

M Gouchault répond favorablement à la demande de convocation de la CHS, celle-ci sera réuni avant les vacances d'avril.

Madame Lacan découvre le problème des WC qui seraient occupés par les grands pour « empêcher » les petits de s'y rendre. Si cela est constaté, le nécessaire sera fait pour que le problème ne se reproduise plus.

4- Transports

Plusieurs classes finissent régulièrement à 15h. Or les transports ne démarrent qu'à 16h. Comment faire remonter les besoins des transports pour ces élèves ?

Les bus ne dépendants pas du collège, il convient de s'adresser directement à la société LIO.

5- Point d'étape sur nos demandes faites lors des précédents CA

Les deux casiers demandés ont-ils été installés ?

Il n'y a pas de demandes des parents pour installer ces casiers (deux) pour les élèves qui ont un aménagement pour ne pas porter leurs sacs. Il faut une demande officielle et le nécessaire sera fait

A 20H10, la séance est levée.

Le Président de séance



G. GOUCHAULT

La secrétaire de séance



S. DERANCOURT